

PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)

Le projet du Parc Naturel Régional Brie et Deux Morin : un outil pour développer notre territoire rural

Depuis plusieurs années, les élus du territoire travaillent à la création d'un Parc Naturel Régional sur un périmètre arrêté à 83 communes, dont 40 de notre communauté d'agglomération. D'autres communes pourront à terme y être intégrées, une fois le PNR créé. Validée par le Conseil Régional, la candidature doit désormais être étudiée par l'Etat dans le courant de l'année 2019.

Un Parc Naturel Régional (PNR) a pour objectif de protéger et de mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Pour nos communes, un classement en PNR permettra de valoriser notre patrimoine naturel, culturel, architectural et renforcer l'attractivité du territoire, avec une ambition forte : incarner une campagne remarquable en Ile-de-France, en devenant le 5ème Parc francilien et le seul à l'Est de la Région. Un PNR n'est donc pas une réserve naturelle mais bien un levier de développement. C'est pourquoi ce projet fait l'objet d'une véritable mobilisation collective, portée par les élus locaux et relayée par le Conseil Local de Développement, instance citoyenne et participative rassemblant aujourd'hui près de 200 membres.

Lien utile : www.pnrbrie2morin.fr



Photo – Foire aux Fromages et aux vins 2018

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

Nous contacter



Copyright 2019 Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie